

## **Motion de condamnation**

- Considérant la déclaration universelle des droits de l'homme qui consacre la liberté d'opinion, d'expression en son article 19 et 20 ;
- Considérant la Convention no 87 du BIT concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
- Considérant l'article 9 de la Charte Africaine des droits de l'Homme ;
- Considérant l'article 9 de la constitution Ivoirienne ;
- Considérant que cette occupation a empêché la tenue des travaux du Forum Citoyen de la Société Civile et constitue une violation flagrante des libertés d'expressions, de réunion.
- Considérant que cela a sérieusement porté atteinte à la dignité des différentes délégations d'Afriques et d'Europe et d'Amérique,

Nous, Participantes et participants au Forum Citoyen d'Abidjan tenue les 26, 27, 28 novembre 2017

- ***Condamnons avec la dernière énergie cette intrusion des forces de l'ordre à la bourse du travail pour chasser les participants au forum,***
- ***Prenons l'opinion nationale et internationale à témoin de cette violation des droits humains,***
- ***Interpellons l'ensemble des chefs d'Etats d'Afrique et d'Europe et en particulier son excellence le Président Alassane OUATTARA de se prononcer sur cet acte***
- ***Lançons un appel aux Chefs d'Etat réunit en Sommet Union Européenne Afrique de prendre en considération nos exigences contenues dans notre déclaration finale adoptée malgré cette oppression de l'opinion publique.***

*Fait à Abidjan le 28 Novembre 2017*

*Les participantes et les participants*